

de Nantua, dernier refuge du prieur ; ses gens, sous les ordres de Bernard de Chamburt, l'un de ses capitaines, avaient brûlé une partie de la ville, sans respecter les choses religieuses ; ils avaient ruiné le village de Port et démoli son pont ; Boniface rétablit les fortifications de la ville et du château ; il releva Nantua de ses ruines et de son humiliation (1).

Les sires de Thoire s'étaient arrogé un droit de garde et de police dans Nantua, les jours de foire et de marché ; pour maintenir son exécution, ils avaient fait dresser sur le Molard, près le pont de Port, des fourches patibulaires ; Boniface expulsa les officiers du sire de Thoire et détruisit la potence ; il refusa toutes les redevances que le vainqueur avait imposées.

Furieux de ces actes réparateurs, Etienne II prit les armes. A son instigation, le seigneur de Gex, son allié, entra en campagne et détruisit le village de Champfromier ; le prieur fit une énergique résistance. Intervint finalement une suspension d'armes, puis un compromis par lequel furent nommés arbitres pour le prieur, Amédée, comte de Savoie, et Philippe, archevêque de Lyon, ses frères, pour le sire de Thoire et de Villars, le cardinal de Sainte-Sabine et l'archevêque de Vienne.

Indépendamment de ces principaux griefs, diverses réclamations étaient encore élevées de part et d'autre et soumises à la décision des arbitres (2).

Le sire de Thoire prétendait que les habitants de Nantua, lorsqu'il entrait dans la ville, étaient tenus de fournir aux gens de sa suite du pain et du vin ; que chaque fois qu'il allait en guerre, le prieur devait lui offrir un mulet enharnaché ; que ceux de Nantua devaient le suivre avec armes et bagages jusqu'au Mont-Joux ou à la rivière d'Ain. Que de tous les ours

(1) Guichenon, *Hist. du Bugey*, pag. 219.

(2) Guichenon, *Hist. du Bugey, Généalogie des sires de Thoire*. pag. 221.